

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 mars 2021	N° 2021-102

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 mars 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Mission tourisme	<i>N° 2021-102</i>

Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) - Subvention de fonctionnement 2021 - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Avec plus de 6 millions de nuitées taxées sur la Métropole bordelaise en 2019 (y compris Airbnb) et une recette de la taxe de séjour s'élevant à 6.9 millions, le tourisme représente un secteur stratégique, pourvoyeur d'emploi et un soutien dynamique à la croissance économique locale.

Le tourisme à Bordeaux a généré en 2019 :

- Plus de 7 millions de visiteurs
- 180 congrès accueillis dont 54 internationaux représentant 303 000 journées congrès soit un total estimé de retombées économiques de 88 millions d'euros
- 7,7 millions de passagers à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac
- 15 millions de voyageurs en gare de Bordeaux St-Jean
- 43 escales maritimes, 42 000 passagers
- 180 départs de croisières fluviales au départ de Bordeaux, 21 500 passagers
- 416 000 visiteurs à La Cité du Vin, qui en fait le 1er lieu visité à Bordeaux, 4ème musée de province le plus visité
- 1,49 millions de visiteurs dans les musées et lieux d'expositions
- 785 000 visiteurs accueillis à l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM).

La crise sanitaire d'une ampleur sans précédent a eu un impact considérable sur l'activité touristique de la métropole tant au niveau du tourisme d'agrément que du tourisme d'affaires, et notamment auprès des cibles à l'international.

Ainsi à octobre 2020, l'impact Covid19 fait état :

- d'une perte de 450 millions d'euros pour le territoire (retombées indirectes et induites)
- de - 30% de nuitées
- d'un taux d'occupation moyen de l'hôtellerie réduit à 50% en juillet, et à 65% en août contre environ 80% en année normale

- d'une baisse de 67% du trafic aérien
- de l'annulation de 48 escales de croisières maritimes
- de -80% du chiffre d'affaires de Congrès et expositions de Bordeaux
- de la perte de 80 à 90% du chiffre d'affaires des prestataires de services et traiteurs événementiels
- d'une baisse de 66% de la fréquentation de La Cité du Vin et de -73% de visiteurs accueillis à l'OTCBM.

Sur 166 établissements (hôtels et résidences hôtelières) implantés à Bordeaux et dans la Métropole, 22% des établissements étaient fermés au 31 décembre.

En décembre 2020, le taux d'occupation en hôtellerie était de 30,2 % et de 53,7% pour les résidences hôtelières.

Depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

La délibération n°2015/0343 du Conseil métropolitain du 26 juin 2015 a acté la création d'un Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) et l'instauration d'une taxe de séjour métropolitaine.

Bordeaux Métropole a développé une approche dynamique du territoire, dès 2015, notamment via le contrat de « Destination Bordeaux », qui se traduit par un travail en synergie avec le Comité régional de tourisme d'Aquitaine, l'Aéroport, le Port, Gironde tourisme et les territoires voisins pour placer la marque « Destination Bordeaux » au cœur du tourisme international.

En avril 2017, Bordeaux Métropole a élargi son champ de compétence via le transfert de la compétence tourisme du Département de la Gironde sur le périmètre métropolitain.

En février 2019, une seconde convention cadre triennale pour la période 2019-2021 a été signée avec l'OTCBM.

En phase avec les objectifs stratégiques de la politique touristique métropolitaine, une partie de la compétence touristique de la Métropole est donc mise en œuvre par l'OTCBM notamment en termes d'accueil et d'information, de promotion et de communication de la destination affaires et loisirs, de prestations touristiques et de commercialisation, de produits dérivés, marques, formation et observation, et depuis le 1er Janvier 2019 de l'évènementiel (organisation de la fête du vin et de la fête du fleuve).

L'OTCBM a également pour objectif de valoriser les filières touristiques et de donner une dimension métropolitaine à la stratégie touristique dans sa conception et mise en œuvre, en lien avec les services concernés de la métropole (Mission tourisme, direction du développement économique...)

L'OTCBM assure aussi la mise en place et le suivi partagé d'un observatoire du tourisme permettant de suivre l'évolution de divers indicateurs de fréquentation dans le temps, selon des données mensuelles, annuelles et thématiques.

L'OTCBM peut être en mesure de mener toute action de formation auprès des opérateurs de la filière (agents de la métropole, guides conférenciers, taxis, réceptionnistes des hôtels, prestataires privés...).

Bilan des actions 2020 (Voir détail en annexe)

- Promotion de la destination à l'international, sur le marché domestique et la clientèle de proximité : optimisation de l'écosystème digital Bordeaux tourisme (récompensé par le Top Com - Grands Prix 2020) incluant deux nouvelles catégories (Bordeaux destination durable et Bordeaux accessible), lancement d'un site e-commerce pour

- les produits de la boutique, une stratégie social média renforcée, relations presse...
- Communication de relance Covid : campagne « Avec un grand air », campagne OUI.SNCF, partenariats...
- Coup d'arrêt brutal du tourisme d'affaires en mars, mais poursuite des actions de promotion et de démarchage, actions au sein de la démarche Bordeaux destination d'affaires durable (webinaires, création d'outils et de contenus...), refonte du site congres.bordeaux-tourisme.com, mobilisation des hôteliers pour faciliter le report des événements, animation du réseau...
- Promotion du tourisme d'agrément : un programme totalement reconsidéré en raison de la crise sanitaire avec l'actualisation du Travel planner, la digitalisation des outils (ateliers en ligne...)
- Commercialisation/marketing : développement de la place de marché Regiondo, Mise en place sur visiter-bordeaux.com de la possibilité de faire un don à l'association Vacances & Famille, Opération de soutien aux guides-conférenciers en octobre 2020, Refonte de l'offre de visites guidées pour toucher la clientèle locale et régionale ...
- Observation touristique : mise en place d'une note mensuelle sur l'activité hôtelière
- Contrat de destination Bordeaux : 3e année du contrat 2018-2020. En partenariat avec une dizaine d'acteurs de la destination, mise en place en été 2020 d'un important partenariat média avec le média Sud-Ouest pour valoriser notre destination auprès de la clientèle régionale et les inciter à séjourner à Bordeaux et en Gironde.

Au regard de toutes ces actions qui contribuent à la fois au développement du tourisme, à l'attractivité du territoire de Bordeaux Métropole et à ses animations, toutes celles menées en 2020 et énumérées ci-dessus seront poursuivies et renforcées en 2021 faisant partie intégrante des orientations stratégiques énoncées ci-après :

Programme d'actions 2021

L'impact considérable de la crise nécessite de repositionner la destination, dès que les conditions sanitaires le permettront, avec des axes forts qui sont le patrimoine UNESCO, le vignoble, son environnement naturel, ses infrastructures d'accueil. Il sera important de conserver une stratégie de développement raisonné et équilibré. Un travail de fond en partenariat avec Bordeaux Métropole et les opérateurs privés a été initié et sera amplifié afin de mettre Bordeaux sur le devant de la scène des destinations durables et éco-responsables.

UN ENJEU MAJEUR : faire de Bordeaux une destination leader du Tourisme Durable

La destination est engagée depuis bientôt deux ans dans une démarche durable continue. Une nouvelle méthodologie de travail permettra en 2021 une réflexion commune afin de coconstruire une politique avec tous les acteurs de la filière touristique et d'en porter collectivement les messages. Cette stratégie sur 5 ans sera rendue publique sur un site web dédié à l'issue de l'année 2021. Une évaluation des mesures mises en place sera réalisée tout au long de leur exécution. Des rapports d'étape et les indicateurs de la certification ISO 20121 et GDS-Index permettront de valider et piloter la démarche de manière concrète.

Objectifs : Renforcer la mobilité durable pour s'inscrire dans la trajectoire neutralité carbone à 2050, lutter contre le gaspillage via la mise en œuvre d'une politique d'économie circulaire locale, faire du tourisme un moteur de l'inclusion, protéger et valoriser l'économie et le patrimoine locaux, dont la biodiversité et la gastronomie, favoriser l'innovation durable, impliquer les visiteurs, les professionnels et les organisateurs d'événements dans la dynamique durable.

Communication de relance 2021

De nouvelles actions sont initiées pour soutenir et accompagner la filière. Des actions qui ont

fait leurs preuves en 2020 seront renouvelées en 2021. Il s'agira également de réenclencher une communication à l'international au fur et à mesure de la réouverture des lignes aériennes. Les objectifs restent les mêmes : positionner Bordeaux comme une ville au sein d'un environnement naturel rassurant et dynamiser l'activité des partenaires lors de la reprise.

Cible nationale : partenariat Accor, publicité et partenariats éditoriaux en s'appuyant sur la campagne « Avec un grand air », nouvelle campagne OUI.SNCF

Cible régionale : Relance de l'activité hôtellerie avec la campagne « Restez dormir ! », accueil de l'événement Pop in the City à l'automne 2021

Ainsi que des actions de communication : sortir la version actualisée du site « Un air de Bordeaux », amélioration du positionnement sur les réseaux sociaux, intensifier la couverture nationale et réactiver les relations presse à l'international (voyages de presse média, médiateurs virtuels...).

Bordeaux Convention Bureau (BCB) - Tourisme d'Affaires

Pour la 1ère partie de l'année, le BCB ciblera la clientèle locale et nationale, afin d'assurer des actions au format virtuel. A l'international, les efforts seront concentrés sur les pays frontaliers à fort potentiel (Allemagne, Royaume Uni, Belgique et Suisse). Les actions et la communication irrigueront par l'engagement de l'OTCBM à travers son Convention Bureau à faire de Bordeaux une destination d'affaires remarquable d'un point de vue durable.

- Opération « Bordeaux nous réunit » : l'OTCBM appelle les entreprises basées en Nouvelle-Aquitaine à reprogrammer leurs événements professionnels. Pour les encourager, elles bénéficieront de la prise en charge d'un moment de convivialité dès lors qu'elles organiseront une réunion sur le territoire.
- Dispositif pack d'accueil 2021
- Webinaires
- Reportages filières d'excellence
- Engagement du BCB pour favoriser des événements plus respectueux

Organisation de « Bordeaux fête le vin » du 17 au 20 Juin 2021

En raison de l'annulation de la manifestation en 2020, et compte tenu des conditions sanitaires encore incertaines, « Bordeaux Fête le Vin » se réinvente en 2021 :

Ne pouvant pas égaler l'ampleur de la manifestation sur les quais de Bordeaux, l'objectif est de faire rayonner « Bordeaux Fête le Vin » dans toute la Métropole. Seront donc proposées des dégustations de vins dans des endroits insolites, des visites sur le thème du vin, des ateliers de l'Ecole du Vin de Bordeaux hors les murs et autres animations. Un dossier spécifique avec un financement dédié sera proposé lors du conseil de métropole du mois de mai.

Promotion du tourisme d'agrément

- Développement de la cible professionnelle (tours opérateurs, agences de voyages, etc.)
- Actions digitales et virtuelles (newsletters d'information et webinaires de formation réguliers, rencontres professionnelles en ligne, ...)
- Ateliers en présentiel (Benelux & Pays-Bas - 21 au 23 Septembre, Pro & Presse - Italie (Milan & Rome) - Fin Juin, Pros & Presse - Londres - Fin Octobre), éductours...

Commercialisation / marketing

- Développement du produit Citypass

- Création de nouveaux produits touristiques ciblant la clientèle locale, partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux pour que l'OTCBM assure les visites guidées du Grand-Théâtre.
- Renouvellement de l'opération « Bordeaux nous envoie balader » pour soutenir les professionnels de la visite.
- Observatoire : changement d'outil pour le baromètre touristique. Mise en place d'une solution commune à tous les grands offices de tourisme de France.
- Volonté de mener une étude sur le poids économique du tourisme à Bordeaux, dans sa métropole, et plus largement sur l'ensemble de la destination, avec une distinction pré-covid et post-covid afin de mesurer l'impact de la pandémie sur le secteur.
- Renouvellement du contrat de destination Bordeaux pour la période 2021-2023 en copilotage avec Gironde Tourisme et le CRT Nouvelle Aquitaine.

Accueil des visiteurs

- Accueil-Information auprès des visiteurs et résidents : poursuite des démarches d'amélioration de la qualité (qualité accueil, utilisation des nouvelles technologies type I Advize...)
- Positionner la métropole comme destination de tourisme de pleine nature : marche nordique, trail, vélo, etc.
- Valoriser le patrimoine culturel de la Métropole : visibilité des monuments et quartiers dans les documents à disposition des visiteurs ...
- Valoriser le patrimoine culturel et naturel des communes de la Métropole et favoriser le tourisme de proximité : mise en service de parcours « geocaching » avec la participation du Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine et Gironde Tourisme, actualisation de la brochure "Loisirs et Nature" dans la métropole et du Webzine www.unairdebordeaux.fr.
- Valorisation du site internet www.cruise-bordeaux.com (site uniquement dédié aux professionnels de la croisière maritime et fluviale)
- Favoriser un développement touristique durable en suscitant les échanges entre les résidents et visiteurs. La nature, la culture, le vin et la gastronomie, le sport sont autant de thèmes transversaux qui favorisent ces échanges.

Budget prévisionnel 2021

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2021 de l'OTCBM est de 5 319 668€ TTC, hors organisation de « Bordeaux Fête le vin ».

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 0.5M€ au regard des dispositions prises par ailleurs concernant la subvention 2020.

Cette subvention supplémentaire vise à soutenir l'OTCBM qui du fait de la crise sanitaire, ne peut réaliser ces recettes habituelles et, à participer au financement de ses projets de relance du tourisme sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Le détail du budget prévisionnel de l'OTCBM est annexé à la convention.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'OTCBM :

	Budget 2021	pré-bilan 2020 compris la subvention exceptionnelle	Réalisé 2019
Charges de personnel / budget global	59.21%	45,01%	42.82%
% de participation de BM / Budget global	65.79%	82.75%	41.75%

% de participation des autres financeurs / Budget global	2.64%	3.04%	1,8%
--	-------	-------	------

Conformément à la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux métropole, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2021 d'un montant de 2 250 000 €.

Subvention 2020

Par ailleurs, le contexte sanitaire n'a pas permis à l'OTCBM d'engager l'intégralité des dépenses prévues en 2020 dans la convention liant à Bordeaux Métropole (subvention attribuée de 4 485 000€ dont 3 139 500€ déjà versés). Aussi, la clause de proratisation de la subvention ne sera pas mise en œuvre, l'OTCBM s'engageant, comme les règles comptables l'autorisent, à la mise en fonds dédiés des ressources octroyées par Bordeaux Métropole qui n'ont pu être mobilisées que partiellement par l'OTCBM à la réalisation des actions prévues initialement.



Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande 2021/00114 formulée par l'organisme en date du 26 juin 2020,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 relative à l'adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'association OTCBM, contribue, par son action, au développement du tourisme qui constitue un levier fort d'attractivité de la Métropole bordelaise, et fortement pourvoyeur d'emploi et joue ainsi un rôle essentiel dans le dynamisme économique du territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 000€ (hors événement Bordeaux fête le vin) et une subvention exceptionnelle de 500 000€ attribuée dans le cadre d'un soutien spécifique face à la crise de la Covid19 en faveur de l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole au titre de l'année 2021.

Article 2 : d'autoriser la mise en fonds dédiés des ressources octroyées par Bordeaux Métropole en 2020, qui n'ont pu être mobilisées, du fait du contexte sanitaire, que partiellement par l'OTCBM à la réalisation des actions prévues initialement, afin de ne pas mettre en œuvre la clause de proratisation comme le prévoit la convention signée le 9 mars

2020 et son avenant n°1 signé le 24 juin 2020.

Article 3 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de subvention 2021 ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65 article 65748 fonction 633.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame BLOCH

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MARS 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MARS 2021	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT